

Le XVIIIème siècle, un “âge d’or” de l’obstétrique à Strasbourg ou de l’émulation et de la concurrence de deux écoles d’accouchement *

*Obstetrics in Strasbourg in the 18th century,
a “golden age”*

par Paul-André HAVÉ **

Strasbourg est, par sa géographie et de son histoire, une interface du transfert des savoirs entre espaces français et germanique. Dans le domaine des sciences médicales, la Cité s’est particulièrement illustrée à tous les âges. Il se trouve que l’obstétrique, la gynécologie et la maïeutique illustrent à merveille cette situation (1). Dès la période de l’humanisme, ces branches de la médecine ont trouvé dans la Ville un terreau fertile, qu’il lustre la publication en 1513 du manuel d’Eucharius Rösslin ou Rhodion *Der Schwangern Frauen und Hebammen Rosengarte*, ainsi que la première “collection obstétricale”, le *Gynaciorum Liber* à partir de 1544 (2). Dans le même temps, on assiste de la part du Magistrat (3) à une volonté de régler la question des pratiques d’accouchement, avec des règlements sur l’exercice des sages-femmes dans les ressorts urbains et ruraux de la Cité, ceci dès avant 1500, puis de façon avérée en 1606, 1635 et 1688 (4). Or, le passage de Strasbourg à la France en 1681 fait entamer à la désormais Ville Libre Royale un nouveau cycle, qui touche ces aspects à la fois scientifiques, médicaux, sociaux, universitaires et administratifs. Au cœur de ces enjeux, la question des sages-femmes et de leur formation.

Une “première mondiale”

Un contexte

Il existe un débat, peut-être sans réponse définitive, sur LA première école de sages-femmes. La question porte aussi sur le choix de la dénomination exacte, permettant plutôt de parler de “premier hôpital obstétrical”. Il existe ainsi des lieux d’accueil réservés aux femmes comme à Florence à la fin du XVème siècle d’après la fresque d’Andrea Del Sarla (5). Dans l’espace français, c’est le modèle de l’ “Office des accouchées” de l’Hôtel-Dieu qui apparaît comme fondateur (6).

* Journées de Strasbourg, octobre 2017.

** 9, rue du Kochersberg, 67270 Durningen.

Le XVII^{ème} siècle est un moment-clé pour la réflexion sur la place du praticien vis-à-vis des futures mères. C'est d'un côté la défense de la primauté absolue de la sage-femme, qui se cristallise en France avec Louise Bourgeois ou en Angleterre avec Sarah Stone. D'un autre côté, avec des praticiens comme Ambroise Paré, Jacques Guillemeau ou François Mauriceau (7), on assiste à l'irruption de spécialistes, médecins et chirurgiens, qui vont s'appliquer à développer un cadre théorique, aboutissant à une réflexion sur la formation, alors même qu'ils sont dénoncés comme des "sages-femmes en culottes" (8).

Ainsi, à Strasbourg, s'il existe une Université depuis 1621 dotée d'une Faculté de médecine, la pratique médicale est encadrée par le Magistrat. Tous les *Stadtphysicus* ou Médecins de la Ville, sont membres d'un "Collège des Médecins". L'un d'eux est chargé, en tant que *Ober-Hebammen-Herr*, Maître des sages-femmes, du contrôle des six sages-femmes de la Ville et des six autres sages-femmes jurées (9). Présentes dans le cadre urbain et les baillages ruraux de la Cité, ces douze praticiennes ont un rôle majeur dans le cadre d'une véritable politique de santé. Elles exercent un contrôle sanitaire et administratif des populations, notamment sur les pauvres. C'est ce à quoi les différents règlements publiés l'enjoignent. Or, entre 1681 et 1790, la population strasbourgeoise est multipliée par deux (10). Les sages-femmes deviennent donc un enjeu majeur.

Une fondation

Dès la période médiévale, et tout au long de la période moderne, le Magistrat a pris soin d'encadrer les pratiques de naissance (11). Le contexte de ce début de XVIII^{ème} siècle mène à une nouvelle étape, qui s'incarne dans la personne de Jean-Jacques Fried (12). Médecin de la Ville, formé dans sa Faculté, il a complété sa formation par près de quatre années passées à faire un "tour" des Universités de l'espace germanique du Nord, ainsi que des Provinces-Unies. Cette pratique, somme toute récurrente chez nombre d'étudiants, devient originale car elle se prolonge par un séjour de deux ans à Paris. Et dans la capitale, un privilège royal lui permet d'assister pendant trois mois au quotidien du service de l'"Office des accouchées" de l'Hôtel-Dieu en 1713. De retour à Strasbourg, Jean-Jacques Fried s'intègre dans le moule médical de la Cité. Mais ses compétences particulières le conduisent, avec le soutien du Prêtreur royal, à intégrer la Commission de contrôle des sages-femmes en 1727. Effaré par ce qu'il entend et voit lors de ses premiers examens de candidates, il propose au Magistrat, le 18 août 1727, de rédiger un rapport pour réformer formation et pratique. Huit jours plus tard, le 26 août, les propositions sont confiées au Conseil des XV (13). Aussi, le 13 décembre 1727, voici Jean-Jacques Fried nommé *HebammenMeister*, Maître des accouchées. Dans la droite ligne de ses propositions, un nouveau règlement sanitaire est publié le 13 mars 1728 (14) sur lequel il prête serment le 17 avril.

Ce nouveau règlement se compose de deux parties. D'une part onze articles qui organisent les prérogatives du Maître, de l'autre trente et un articles concernant uniquement le métier des sages-femmes. C'est dans la première partie qu'il est donc fait état clairement d'une *Heb-Ammen-Schul*, d'une "école des sages-femmes", par le biais d'une formation dispensée par le *Heb-Ammen-Meister*.

Ainsi, Jean-Jacques FRIED se doit : - de réaliser une démonstration anatomique publique une fois par an ; - de dispenser deux fois par semaine un cours à domicile pour les apprenties sages-femmes (15) ; - de mener trois fois par semaine une visite dans la salle de l'hôpital réservée aux accouchées avec les six élèves-apprenties. C'est aussi dans

ce cadre qu'il est autorisé à se faire accompagner par des étudiants en médecine. Dès lors, c'est ainsi qu'est née en 1728 la première "clinique obstétricale" au monde à Strasbourg.

Un fonctionnement

Jean-Jacques Fried a transmis un certain nombre d'éléments de savoirs théoriques, issus des praticiens renommés de l'époque dont il fut le traducteur. C'est ainsi que ses enseignements ont reposé sur des traductions en première main du français à l'allemand d'auteurs tels que François Moriceau, Johan Van Hoorn[sche], Pierre Dionis et Guillaume Moquet de la Motte (16). C'est l'"école française" qui apparaît comme la référence majeure et sa transmission se fait dans l'espace de culture germanique. À travers la lecture des notes de cours établies par son fils Georges Albert Fried, par ailleurs désigné comme son adjoint, et publiées postérieurement, on peut considérer que Fried père a pu formuler un certain nombre de propos inédits et innovants tirés de sa propre expérience (17).

On doit à Jacques-Frédéric Schweighauser, dernier adjoint du Maître des accoucheurs, une description assez précise du cadre de travail dans lequel évolue l'école de sages-femmes (18). Ainsi, en 1783, il existe au deuxième étage de l'hôpital une salle de vingt-cinq lits pour les femmes enceintes ou accouchées appelée *Kindbettstube* (19). Cet espace semble être réservé à cette destination dès avant le règlement de 1635, qui en rappelle l'existence, éléments qui ne feraient ainsi que renforcer l'antériorité de Strasbourg, même par rapport à l'Hôtel-Dieu de Paris... Cette pièce mesurait 82 pieds carrés de surface. À cela il convient d'ajouter, dans ce qui est qualifié d'ancienne salle de travail, huit lits pour femmes malades et une autre pièce de quatre lits pour contagieux. L'ensemble est complété par une (nouvelle) salle de travail avec 2 lits, faisant 20 pieds sur 21. Le fonctionnement de cet ensemble est renouvelé et rappelé par les règlements de 1737 et de 1757 (20).

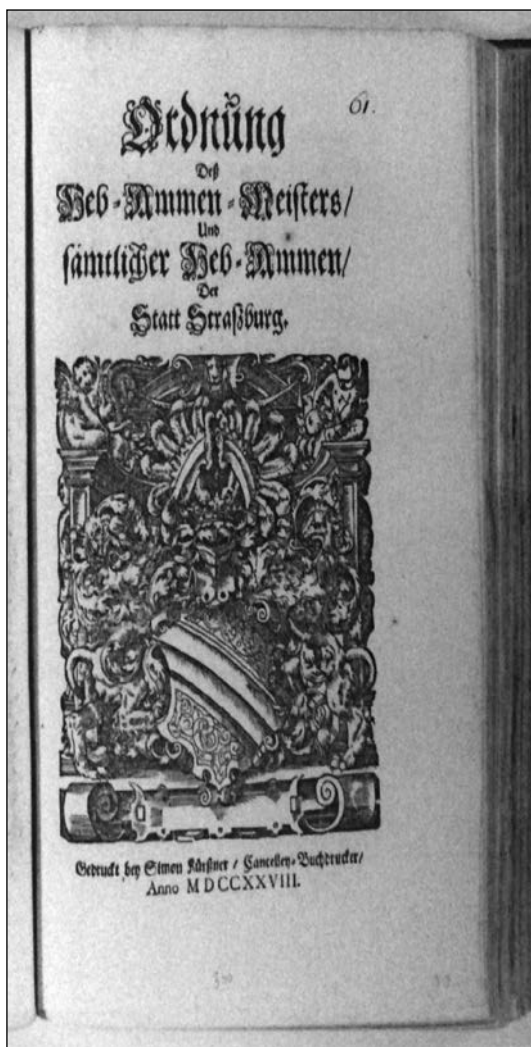


Fig. 1 : Page de garde du Règlement de 1728. Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (AMS) : 1 MR 34, f.61.

Tableau 1

Le “Maître des Accouchements de la Ville Libre Royale de Strasbourg” et ses adjoints.

<i>Hebammenmeister</i>		<i>Vicaire / Vice-Régent/Adjoint</i>	
DATES	Prénom et NOM	DATES	Prénom et NOM
1728-1769	Jean-Jacques FRIED (père)	1728-1740	Jean Geoffroy SCHEID
		26/9/1739-1750	François-Jacques SACHS
		28/4/1742-1769	Josias WEIGEN
		1750-1754	Jean Georges LAUTH
		1765-1769	George Albert FRIED (fils)
1769-1773	Josias WEIGEN	1769-1773	George Albert FRIED (fils)
1773-1779	Jacques-Antoine SERIN	1773-1779	Jean-Michel ROEDERER
1779-1781	Jean-Michel ROEDERER	1777	Isaac OTTMANN
		1779	Joseph JACQUEREZ
1781-1794	Georges Adolphe OSTERTAG	1779-1781	Georges Adolphe OSTERTAG
		1782-1784	Jean Georges LAUTH
		1789	(?) WÜRTZ
		1790	Christophe KRAMP
1792		1792	Jacques Frédéric SCHWEIGHAEUSER

Un rayonnement

“Le cours d’accouchement est une fondation particulière qui n’appartient pas à l’Université” (21). Quoiqu’abrupt, ce propos rappelle la division claire établie entre une création municipale et un centre scientifique de formation. Or, le monde du XVIIIème siècle révèle une porosité entre les deux établissements, comme le rapportent les souvenirs de nombreux étudiants en médecine qui sont accueillis parmi les apprenties sages-femmes (22). Tout au long du siècle, 92 thèses portent sur des sujets de gynécologie-obstétrique, sur un total de 613 (23). Pour autant, ce n’est qu’en 1769 que le successeur de Jean-Jacques Fried, Josias Weigen est nommé professeur extraordinaire de l’Université de Strasbourg, quoique sans chaire. Cela confirme l’existence, ou du moins la reconnaissance d’un enseignement particulier. Ce lien entre les deux ensembles a pu considérablement influencer sur la création le 9 novembre 1798 (19 brumaire an VII) de la première clinique obstétricale universitaire et de la première chaire d’obstétrique à Strasbourg, dont le premier enseignant fut Pierre-René Flamant (24).

Sur les 2700 étudiants en médecine dont les deux tiers originaires de l’espace germanique, l’établissement de Fried père et de ses successeurs a donc eu une influence certaine. Comme l’enseignement se faisait en langue allemande, c’est bien entendu cet espace qui est avant tout concerné. De fait, “l’institution obstétricale de Strasbourg fut l’école mère de toutes celles d’Allemagne” (25). On peut considérer que les différents élèves, ont été les promoteurs des fondations de telles écoles à Leyde en 1725, Gottingue en 1751, Édimbourg en 1739, Vienne en 1748, Hanovre et Berlin en 1751, Copenhague en 1762, Cassel en 1763, Hambourg-Altona en 1765, Mannheim en 1766, Brunswick en 1768, Iéna en 1779, et même Saint-Pétersbourg et Moscou en 1797. C’est la figure de

Jean Georges Roederer, Strasbourgeois, élève de Fried père, fondateur de celle de Göttingue, qui illustre tout particulièrement cette influence (26).

Ainsi, si l'école de sages-femmes de Strasbourg fut la première au monde, il importe de souligner l'importance de ses enseignants et de leurs apports. En effet, en suivant Jacques Gélis (27), "l'accoucheur établit le lien entre les pouvoirs religieux, médical, politique et la communauté". À ce titre, Jean-Jacques Fried fut donc "der erste klinische Lehrer der Geburtshilfe" (28), tout comme ses successeurs.

Une nouvelle création

Des prémices

À partir de la "capitulation" de Strasbourg en 1681, la Cité et le reste de la Province font l'objet de toutes les attentions des autorités royales qui souhaitent mener à bien une politique d'intégration, grâce à une assimilation administrative (29). La présence militaire, près de 10 000 hommes pour Strasbourg seule, en fut un vecteur majeur, traduit sur le plan médical par l'existence d'un hôpital militaire (30).

Dès la prise en main de l'ensemble de la Province par les Français, un médecin est nommé pour contrôler les différentes professions médicales. Ce poste est confié, dès la fin du XVII^{ème} siècle aux médecins inspecteurs en charge de la "région militaire médicale" dont Strasbourg est le centre. On peut évoquer les figures de Benoît Mauge, Jean-François Gervasy et François Richard de Hautsierck (31). C'est ainsi que le 1^{er} février 1755 sont créés des amphithéâtres d'anatomie devant assurer la formation des chirurgiens et des sages-femmes dans la Province (32).

Or, à la suite de la publication en 1778 de l'*Art des accouchements* de Jean-Louis Baudelocque, l'évêque de Nancy Barthélémy Louis Martin de Chaumont de la Galaizière décide de fonder une école de sages-femmes à Saint-Dié. Cette initiative est alors reprise par son frère, Antoine, lors de sa nomination en Alsace. Cette fondation est motivée par le souhait d'ancrer encore davantage l'ensemble de la Province et tout particulièrement la Ville de Strasbourg au Royaume de France. Ainsi, il est fait état du "danger d'une odieuse préférence de choix de sages femmes luthériennes sur les catholiques qui se fait communément dans les villages de la Province [d'Alsace] qui sont composés d'habitants des deux religions". La volonté de l'autorité royale, pour "détourner le malheur où sont exposés les enfants qu'elles reçoivent dans des couches périlleuses et qu'elles laissent souvent mourir sans baptême imbus de leur fausse doctrine" est d'obliger "dans tous les lieux du ressort habités par des catholiques où il n'y a établissement que pour une sage femme seulement, il ne pourra y être reçue à ces fonctions qu'une femme de la religion catholique, apostolique et romaine" (33).

Une création

C'est donc en 1779 qu'est publié un *Avertissement* (35) servant de cadre légal à la fondation d'une nouvelle école d'accouchement à Strasbourg, ou plus précisément un "cours de l'art des accouchements afin d'y instruire les sages femmes des villes et de la campagne ainsi que les femmes qui [...] s'y destineront". "Chaque communauté [est pressée d'y] d'envoyer la sage femme de la paroisse ou une élève" en se fondant sur le choix du curé de la paroisse, en précisant que si le logement et la nourriture sont à la charge de l'Intendant durant la formation, la prise en charge du coût du trajet relève des communautés (34). Les cours commencent le "1^{er} du mois de mai", mais le cours fonctionne pour deux sessions annuelles de deux mois, pouvant recevoir à chaque fois 40 élèves

Un fonctionnement

Il nous est possible d'évoquer certains éléments du fonctionnement de l'établissement grâce à certaines sources de différentes origines. Ainsi, le cours qui s'est tenu entre juin et juillet 1782 (36) a coûté à l'Intendance de la Province 2 532 livres, 6 sols 8 deniers (37), dont 400 livres pour les honoraires du "professeur" et 450 livres pour l'impression de 2 000 exemplaires d'un traité sur les accouchements, certainement distribué aux élèves tout en servant de base à leurs cours.

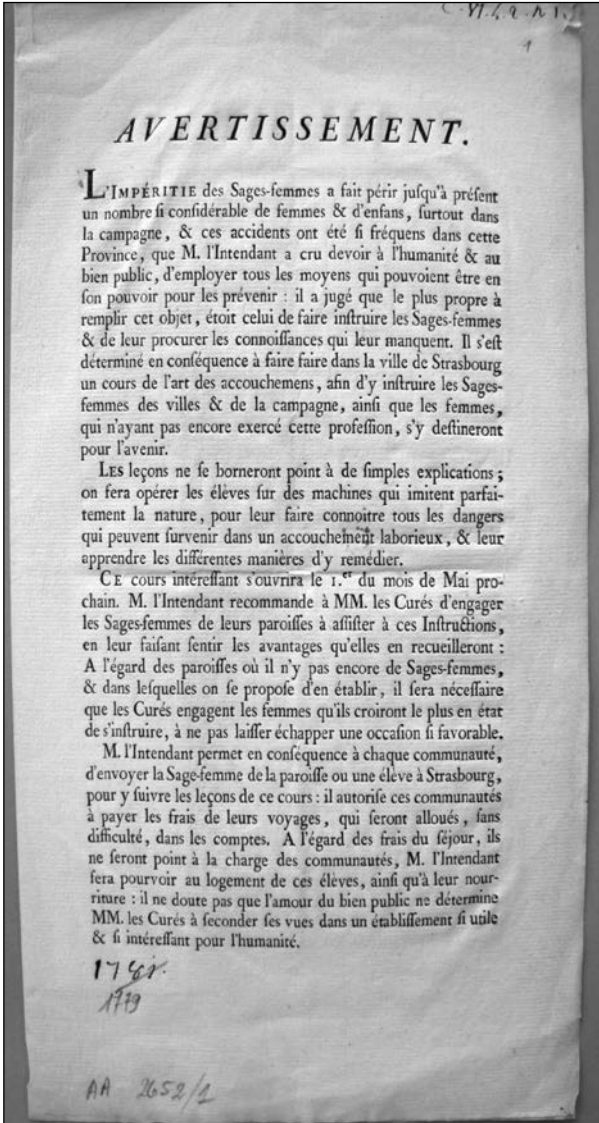


Fig. 2 : La création de l'école de sages-femmes à l'hôpital militaire de Strasbourg (AMS AA 2652).

Les journées d'entretien des stagiaires reviennent à 1 339 livres 18 sols (38), soit 2 154 journées (39) à 12 sols (40). Ces éléments corroborent bien les annonces faites dans le règlement primitif de l'école. Il existe un registre des élèves où l'on trouve l'état civil avec le nom, la communauté et le baillage ; puis certaines observations pratiques, comme l'âge, la capacité à lire et à écrire ainsi que les années de pratique ; enfin des renseignements liés aux cours avec la capacité, les dates d'entrée et de sortie et le nombre de jours du séjour. Cela nous permet d'en connaître un peu plus sur ces élèves. Celles-ci sont 37 pour la première session de 1782 (41), dont 9 ne sont désignées que par leur origine (42). Pour leurs capacités, 12 savent seulement lire, 16 lire et écrire, 1 "rien", et 1 lire en allemand (43). 24 sont totalement novices dans la pratique, mais 2 ont été élèves chez leur mère (44). Les 9 restantes ont une moyenne de pratique de 6,4 ans (45) pour un âge moyen 36,5 ans (46). On dénombre aussi 8 veuves et une "non mariée", sous entendant que toutes les autres sont mariées.

L'enseignement est dispensé par deux praticiens militaires. Le titulaire est Jean Silberling (47), médecin militaire qui a passé toute sa carrière dans l'hôpital militaire de Strasbourg, mais qui a acquis une certaine pratique de l'obstétrique à Montpellier auprès de Jean-François Sacombe (48). Il a pour adjoint Joseph Jacquerez (49), lui aussi médecin militaire formé à Strasbourg.

Une "guerre des écoles" ?

À la fin du XVIIIème siècle, deux institutions se trouvent donc face-à-face à Strasbourg. Elles semblent viser les mêmes objectifs de formation, mais l'une dans un cadre municipal et civil, l'autre dans un cadre provincial et militaire. L'affrontement apparaît donc inévitable.

Une question de religion

En 1764, Jean-Jacques Fried demande à être remplacé. Sa place est donc proposée à la survivance par le Magistrat. Mais, depuis la "capitulation" de 1681, les autorités royales cherchent à imposer le principe d'alternance, soit pour chaque poste la succession d'un titulaire d'obédience protestante à un catholique, ainsi que l'inverse par soucis d'un certain apaisement (50). Si ce principe est imposé aux différentes fonctions du Magistrat dès 1687, le Préteur royal, "protecteur" de l'Université, échoue à l'y imposer en 1717, en 1721 et en 1751. Quoiqu'en dehors de ce cadre, l'école d'accouchement n'en devient pas moins un enjeu.

Jean Silberling présente sa candidature à la succession. Il bénéficie du soutien du ministre Coiseum, à la suite d'autres recommandations de personnalités locales (51). La réponse du Magistrat est pourtant sans appel (52). Après un bref rappel de l'histoire de la fonction, il donne trois arguments majeurs : "1° il ne s'est pas présenté [...] à la place de vicaire", donc devant faire d'abord ses preuves à ce poste ; "2° il n'y a pas d'alternance" pour ce poste ; et "3° pas d'alternance" envisagée pour ce poste... C'est donc un échec du concept d'alternative. La succession de Jean-Jacques Fried est d'abord assurée par survivance à son fils Georges Albert, puis à assurée à Josias Weigen.

Tous les éléments d'une nouvelle crise sont réunis pour éclater lorsqu'en 1773, à une semaine d'intervalle, meurent les deux successeurs de Fried père. Une campagne de recrutement est lancée qui voit s'opposer deux figures. Tout d'abord Jacques-Antoine Serin, chirurgien militaire formé en obstétrique et déjà connu dans le cadre municipal (53). Il est opposé à Georges Adolphe Ostertag (54) qui vise aussi, par précaution, celle de second. La décision est finalement arrêtée de nommer Serin comme Maître, et un autre candidat, Jean-Michel Roederer, comme adjoint (55). Toutefois, comme tous les deux sont de confession catholique, cela soulève l'ire de l'Ammeister-régent Franck (56), soutenu par la Faculté de Médecine. Pareillement, le candidat débouté Ostertag cherche à faire appel de la décision. Les deux recours échouent, et une nouvelle situation prend donc place, confirmée en 1779 lorsque Joseph Jacquerez, médecin, militaire et catholique, est nommé accoucheur adjoint, même si ce dernier refuse finalement ce poste, préférant la même place mais à l'école de l'hôpital militaire.

Une question de personnalité

C'est Jean Silberling, à la tête de l'école d'accouchement de l'hôpital militaire qui concentre le feu des critiques. Le Magistrat et les médecins de la Ville ne ménagent pas leurs attaques (57). Ceux-ci rappellent les "femmes enceintes ne doivent être admises ou accouchées". Or, il se trouve que "pendant le cours ordinaire [...] mais encore tout le temps", des "femmes enceintes pauvres [sont] admises", voire même que "d'autres plus

aisées” vont même jusqu’à “payer pension ou à M. Silberling ou à la garde des sages femmes”. Ils rappellent que la “police doit avoir connaissance de[s femmes] qui accouchent chez les sages-femmes”, et qu’elles ne doivent accoucher “qu’en présence des accoucheuses ou des sages-femmes jurées pour éviter toute fraude au sujet de la paternité”, en particulier les femmes qui ne sont pas originaires de la Ville. Ce système devait permettre d’effectuer un contrôle des naissances puisque les femmes “pas mariées” sont frappées par une “amende”, et en cas de non-paiement, elles sont “conduites avec leur enfans hors de la ville”, afin d’éviter les “expositions”. Un nouvel aspect du conflit se dévoile là : le problème d’exercer un contrôle social des classes les plus défavorisées dont le coût retombe sur le Magistrat et les institutions de charité de la ville. Mais “l’hôpital militaire les reçoit indistinctement” et “la police ignore leur arrivée comme leur délivrance et leur sortie”. Ils concluent leurs attaques en estimant que ces pratiques se font au détriment de la “police”, de l’“école de la ville”, des “accoucheurs” et des “sages-femmes”.

D’après les registres de baptêmes, nous avons quelques renseignements sur le rythme des accouchements. Dans le cadre municipal global, on estime à environ 1700 les naissances annuelles. Selon Scweighauser, dans l’école d’accouchement de la Ville, du 13 novembre 1782 au 13 novembre 1783, il a 94 accouchements. À la même époque, dans l’école d’accouchement de l’hôpital militaire, il s’y déroule...17 accouchements ! (58) On peut donc s’interroger sur le danger représenté par le flot de ces naissances incontrôlées et son impact sur l’équilibre socio-économique de la cité... Il n’en demeure pas moins que les plaintes du Magistrat et des accoucheurs de la ville se succèdent (59).

Une question d’autorité

Ces débats concernant religion et personnalité se cristallisent, de par la volonté du Magistrat, sur le plan juridique (60). Pour la Ville, l’hôpital militaire se situe dans le “canton dit Krautenau”. C’est donc “en faveur du Magistrat [pour] l’exercice de la juridiction temporelle” que doivent être rendus les décisions. Or, comme le “juge royal de la Citadelle a voulu s’arroger cet exercice” par le passé, il rappelle alors la “décision du Conseil souverain [...] a par son arrêt du 18 septembre 1756 maintenu le Magistrat dans l’exercice exclusif de la juridiction dans l’intérieur de l’hôpital”. Pour le Magistrat, l’établissement dépend alors bel et bien la “paroisse de St Étienne” et c’est par simple facilité et donc par détournement que les “RR PP Récollets de la Citadelle” se trouvent finalement chargés du service des âmes (61).

Or, un changement rapide est une “nécessité depuis qu’une école d’accouchement s’est installée”. En effet, l’enjeu est, après la naissance, l’“inscription de ces enfants dans un registre d’une paroisse étrangère à la Ville, par un juge étranger, l’incertitude du sort de ces enfants que le Magistrat n’est pas à même de pouvoir vérifier”, aux dires du Magistrat, puisque les desservants de l’hôpital militaire font fi des décisions antérieures.

La version de l’autorité royale est toute autre (62). Il tombe sous le sens que l’on “a dû mettre nécessairement cette maison sous la juridiction du juge nommé par le Roy pour la Citadelle et les forts”, ce d’autant plus que l’hôpital est “plus prêt de la Citadelle” que de Saint-Étienne. C’est donc avec assurance qu’“on ne voit pas en quoi l’établissement [...] peut contribuer au désir du Magistrat pour que cette maison soit soumise préférentiellement à un curé de la Ville”, en rappelant les décisions prises en “1716” et en “1728”, mais en les considérant sous un œil totalement opposé, ce d’autant plus qu’œuvre dans l’établissement un “aumônier des armées”.

LE XVIIIÈME SIÈCLE, UN "ÂGE D'OR" DE L'OBSTÉTRIQUE À STRASBOURG

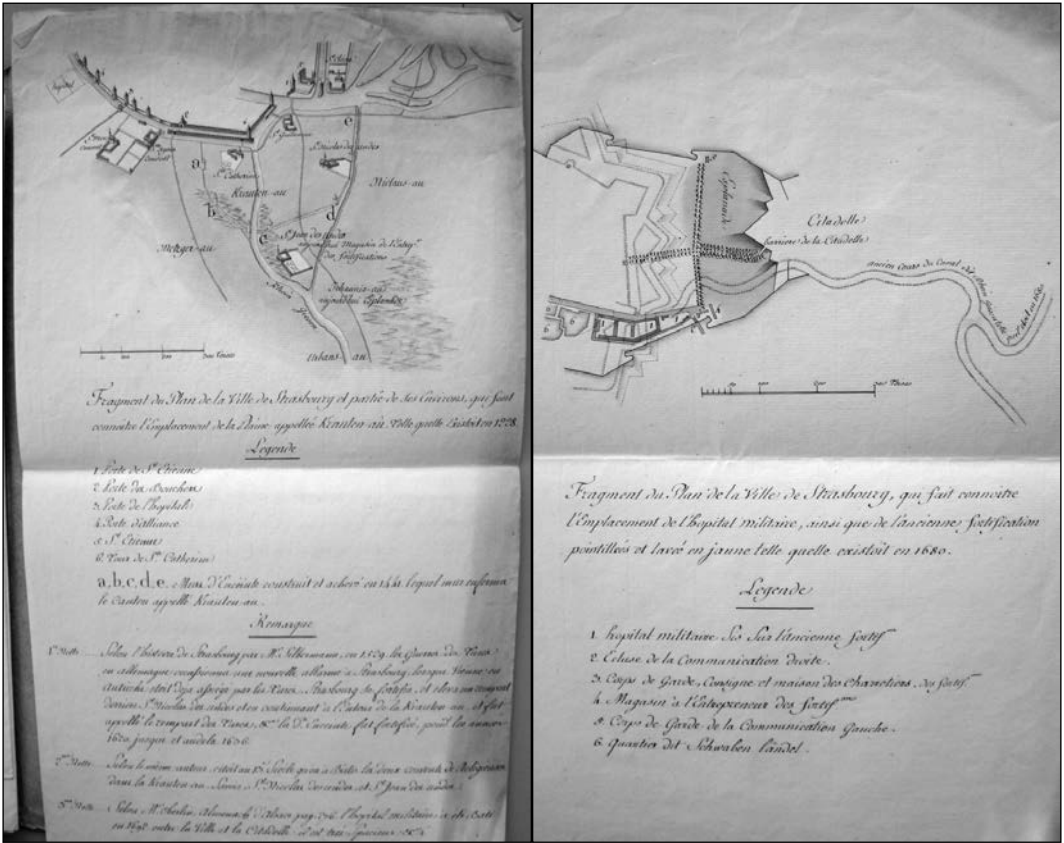


Fig. 3 a-b : Plans justifiant la position juridique de l'hôpital militaire de Strasbourg (AMS : AA 2652).

La Révolution met un point final à ces oppositions en formulant une synthèse de toutes les anciennes accusations (63). L'avis est définitif : "cette école inonda la province de matrones ignorantes et d'autant plus dangereuses que munies de certificats brillants", précipitant sa fermeture, ou plutôt son intégration à l'école municipale, faisant de cette dernière le vainqueur de ces débats. Cette disparition se fit en plusieurs étapes. À priori, dès 1789, l'école de l'hôpital militaire cesse ses cours. Puis, avec la création de l'École de Santé en 1793 (64), les différentes fonctions d'enseignement sont réunies en un seul ensemble. Enfin, le 4 mai 1796 / 15 floréal an IV, les deux entités sont officiellement unies dans l'école des sages-femmes de l'hôpital civil.

Ces éléments de la vie des établissements d'accouchement de la Ville de Strasbourg au XVIIIème siècle illustrent les relations entre les différentes composantes de la santé, que ce soit d'autorités et d'administration, ici civiles et militaires, ou que ce soit aussi professionnelles et personnelles, et donc aussi confessionnelle. À travers ces différents éléments, nous ne pouvons que constater le rôle majeur de Strasbourg en tant que lieu majeur de l'évolution de l'obstétrique, de la gynécologie et de la maïeutique. De fait, l'histoire des écoles d'accouchement de Strasbourg s'inscrit aujourd'hui dans un mouve-

ment historiographique renouvelé, à la fois de l'histoire des sciences médicales (65), de l'histoire des femmes et du genre (66). Les écoles de sages-femmes sont le symbole de l'émergence et de la consolidation d'une profession, point de convergence des décisions et des recommandations du pouvoir central comme des pratiques et des situations locales, et qui se développeront tout au long du XIX^{ème} siècle (67).

NOTES

- (1) Voir LEFFTZ Jean-Pierre - *Un des plus beaux fleurons de la médecine, l'art des accouchements à Strasbourg et son rayonnement européen de la Renaissance au siècle des Lumières*, Rosheim, Contades, 1985, adaptation d'Aperçu historique sur l'obstétrique à Strasbourg avant la Grande Révolution, Strasbourg, 1952, thèse de médecine.
- (2) Se référer à SIEBOLD Jacob Von - *Essai d'une histoire de l'obstétricie*, Paris, 1892-1892, 3 vol. (traduction de J. HERRGOTT) et MATTEI A. - *Notice historique sur la faculté de médecine de Strasbourg considérée surtout au point de vue de l'obstétrique*, Paris, Delahaye, 1872.
- (3) Voir GREISSLER Paul - *La classe politique dirigeante à Strasbourg 1650-1750*, Strasbourg, 1987, collection "Grandes Publications", tome XXXIII, Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est.
- (4) Selon WITTMER Charles - "Die älteste Hebammenordnung Strassburg (Ende des 15. Jahrhundert)", *Jahrbuch der elsass-lothringischen Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg*, 1936, IX, 51-67.
- (5) SPEERT Harold - *Obstetrics and Gynecology, A History and Iconography*, New York-Londres, Parthenon Publishing, 2004, 3^{ème} édition.
- (6) Selon BROCKLISS Laurence et JONES Colin - *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, OUP, 1997, poursuivies dans LINDEMANN Mary - *Medecine and Society in Early Modern Europe*, Cambridge, CUP, 2010, 2nd ed.
- (7) Pour la position dans l'espace britannique avec JOHNSTONE R.W. - *William SMELLIE, The Master of British Midwifery*, Edimburgh, Livingstone, 1952. Voir aussi GREEN Monica H. - *Making Women's Medicine Masculine : the Rise of Male Authority in Pre-Modern Gynecology*, Oxford, OUP, 2008.
- (8) HECQUET François - *De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes*, 1708.
- (9) Voir MANTZ Jean-Marie dir., HÉRAN Jacques coord. - *Histoire de la Médecine à Strasbourg*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1997 et STEEGMANN Robert, *Le milieu médical à Strasbourg au XVIII^{ème} siècle*, Strasbourg, 1977, mémoire de maîtrise.
- (10) DREYER-ROOS Suzanne - *La population strasbourgeoise sous l'Ancien Régime*, Strasbourg, Istra, 1969, Publications de la Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, 6.
- (11) KLEIN Julius - "Johann Jakob FRIED und Georg Albrecht FRIED, die Arzney-Gelehrtheit Doktoren und Geburtshelfer der Stadt Straasburg", *Archiv für öffentliche Gesundheitspflege in Elsass-Lothringen*, XIII, 2, 1889 ; LANDAU Richard, "Eine Urkunde der Strassburger Hebammen-Lehranstalt", *Janus*, VIII, 6, 15 juin 1903 ; FREUND Hermann, KLEIN Julius - *Die Geschichte der Strassburger Hebammenschule*, Strasbourg, Elsässische Drückerei, 1912.
- (12) 1689-1769. Pour une biographie plus exhaustive, comme pour tous les autres personnages cités, voir tout particulièrement *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne (NDBA)*, 10 vol., Paris, 1982-2003.
- (13) Archives de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (lire à présent AMS), 2R412, Registre des délibérations du Conseil des XV, annexes, p. 441. Éléments repris par HÉRAN Jacques - "Chronique de l'Histoire, Histoire de la Médecine à Strasbourg : les grands anniversaires, il y a 270 ans : le rapport méconnu de Fried", *Journal médical de Strasbourg*, 1997, XXVIII, n°4-6, p87-88.
- (14) AMS, 1 MR34, 1711-1740, n°61.
- (15) 11, Quai des bateliers, face au Palais Rohan.

LE XVIIIÈME SIÈCLE, UN "ÂGE D'OR" DE L'OBSTÉTRIQUE À STRASBOURG

- (16) LUFF-HUTZEL Bénédicte - *La vie et l'œuvre de François MAURICEAU, introduction de ses idées en Alsace au XVIIIème siècle par Johann Jakob FRIED et son fils Georg Albrecht*, Strasbourg, 1983, thèse de médecine.
- (17) *Anfangsgründe der Geburtshilfe*, 1769.
- (18) Reprise autant par SCHLEGEL J G - *Fragmentorum ex Geographia nosocomiorum atque institutorum artem obstetriciam spectantium*, Leipzig, 1800, p.29-32, que par FASBENDER Heinrich - *Geschichte der Geburtshilfe*, Hildesheim, Olms, 1964.
- (19) Reconstitue en 1716 après un incendie, le bâtiment est toujours visible aujourd'hui. Voir DURAND DE BOUSINGEN Denis - *L'hôpital de Strasbourg, une ville dans la ville*, Strasbourg, Le Verger, 2003. À noter concernant le vocabulaire que l'on parle pour Strasbourg autant d'hôpital civil (par opposition à l'hôpital militaire, justement, voir par ailleurs), que d'hôpital bourgeois (*Bürgerspital*).
- (20) Pour 1737, voir AMS, 2R426, p.535-540 ; pour 1757, voir Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS), M.9.738.
- (21) AMS, AST 343, *Mémoire sur l'organisation de la Faculté de Médecine*.
- (22) BREMER Franz-Peter - *Briefe eines straßburger Studenten der Medizin aus dem Wintersemester 1755-1756, ein Beitrag zur Geschichte der medizinischen Lehranstalten Straßburgs*, Strasbourg, 1881, ainsi que WICKERSHEIMER Ernest - "Souvenirs d'un médecin strasbourgeois du XVIIIème siècle, Jean-Jacques DOLDE, 1717-1789", *Revue d'Alsace*, tome LVIII (1907), 64-93, GOETHE Johan Wolfgang - *Dichtung und Wahrheit*, 1811, livre IX à travers KLEIN Marc - "Goethe et l'Alsace", *Revue d'Allemagne*, 1971, III, n°1, 98-122.
- (23) Pour une liste exhaustive, voir celle établie par STEEGMANN, *Le milieu...*, annexe II.
- (24) 1762-1833, voir *NDBA*.
- (25) Selon OSIANDER - *Neue Denkwürdigkeiten für Aertzte und Geburtshelfer*, 1799, transmis par WIEGER et repris par GÉLIS Jacques - *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988. À noter que dans STOEBER Victor, TOURDES Gabriel - *Topographie et histoire médicale de Strasbourg*, Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1864, ce terme de "mère" est plutôt à attribuer à SCHLEGEL J G - *Fragmentorum*
- (26) 1726-1763, voir *NDBA*.
- (27) Selon la formule tirée de "Quand les femmes accouchaient sans médecin", *L'Histoire*, 1981, n°34, p.105-108.
- (28) Selon l'avis de FASBENDER Heinrich - *Geschichte ...* p.249.
- (29) Voir LIVET Georges - *L'Intendance d'Alsace sous Louis XIV, 1648-1715*, Strasbourg, Le Roux, 1956 (Publications de l'Institut de Hautes Études Alsaciennes, 15) et STREITBERGER Ingeborg - *Der königliche Præteur von Strasburg 1685-1789*, Wiesbaden, Steiner, 1961, Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz, 23.
- (30) HAVÉ Paul-André - *Médecins, chirurgiens et apothicaires du Roi, les praticiens de l'hôpital militaire de Strasbourg au XVIIIème siècle*, Strasbourg, 2011, thèse de doctorat.
- (31) Voir les notices biographiques dans HAVÉ - *Médecins ...*
- (32) À Colmar, Wissembourg et Belfort, en plus de celui de Strasbourg. Voir la mise au point, plus particulièrement sur l'amphithéâtre de Colmar, dans HAVÉ Paul-André - "Un aperçu de la vie des hôpitaux de Colmar, l'hôpital militaire en 1775, troisième partie, Gabriel MOREL (père)" - *Mémoire hospitalière*, 2003, 17, p.3-23.
- (33) Archives Départementales du Bas-Rhin (désormais notées ADBR), C 401, f.1-2.
- (34) Selon HERRMANN - *op. cit.*, p.292. D'après ENGELLARD - *op. cit.*, c'est plutôt la date de 1774 qu'il faudrait retenir, suivi par FREUND H. W., KLEIN J. - *Die Geschichte der Strassburger Hebamenschule*, Strasbourg, 1912, p.15, comme SÉDILLOT - *Gazette médicale de Strasbourg*, 1850, p.37.
- (35) AMS, AA 2652 ; Archives Municipales de Colmar (AMC), GG 210, f.53-54.
- (36) ADBR, C 399, f.36-37.
- (37) Pour le 8ème cours, la somme s'élève à 2 493 livres 13 sols 8 deniers dont 2 prix pour 88f 17s.

- (38) ADBR, C 399, f.34.
- (39) Pour le 8ème cours, 2277 journées.
- (40) ADBR, C 399, f.35.
- (41) Pour le 8ème cours, celles-ci sont 30, plus 14 qui ne participent qu'à une partie des cours.
- (42) Soit Villé 3, Belfort 8, Delle 8, La Roche 4, Orbey 2, Saverne 2, Colmar 1, Haguenau 2, Landau 1, Stuttgart 1, Saarbrücken 1, Rastadt 1, Egenbourg 1, Hochbar 1, Vesclav 1. On peut comparer cet état à celui du 8ème cours où les origines sont les suivantes : Noblesse 6, Ferrette 2, Ollwiller 2, Grand chapitre de Strasbourg 1, Duché des Deux ponts 1, La Petite Pierre 1, Saverne 1, Sultz-Fleckenstein 2, Soultz 1, Benfeld 1, Bouxwiller 1, Lauterbourg 2, Ribeauville 1, Dachstein 1, Benheim 1, Kaisersberg 1, Heschenau 2, Strasbourg 2, puis 1 pour Sélestat, Kalb, Schirrein, Andlau, Molsheim, Rothwiller, Koenigsmark, Wasselone, Öfferdingen en Wurtemberg, Engernberg, Oberkirschberg en Souabe.
- (43) Pour le 8ème cours, on ne trouve mention que de 12 sachant lire et écrire, 18 sachant lire seulement.
- (44) Pour le 8ème cours, on dénombre 27 novices, 2 ayant suivie leur mère sage-femme, et une ayant été élève de Gabriel Morel, *Stadtphysicus* de Colmar et dirigeant l'amphithéâtre d'anatomie.
- (45) Pour le 8ème cours, la moyenne pour les années de pratique n'est que de 4,9 années.
- (46) Pour le 8ème cours, l'âge moyen est de 37,73 ans.
- (47) Voir HAVÉ - *Médecins...*
- (48) 1750-1822, médecins accoucheur surtout connu pour son opposition à la pratique de la césarienne.
- (49) Voir HAVÉ - *Médecins...*
- (50) FORD Franklin - *Strasbourg in Transition, 1648-1789*, Cambridge, 1958.
- (51) AMS, AA 2651, f.1 et 3.
- (52) AMS, AA 2651, f.8-11.
- (53) AMS, AA 2651, f.26.
- (54) AMS, AA 2651, f.20-21.
- (55) AMS, AA 2651, f.31.
- (56) AMS, AA 2651, f.27.
- (57) AMS, AA 2652, f.1-8.
- (58) ADBR, 5 Mi 482/181.
- (59) AMS, AA 2652, f.11 ; f.44 ; f.47-49 ; f.52.
- (60) AMS, AA 2316.
- (61) AMS, AA 2316.
- (62) AMS, AA 2316.
- (63) ADBR, C 399, f.3.
- (64) HÉRAN Jacques, LIVET Georges, VICENTE Gilbert ed. - *L'École de Santé de Strasbourg, 14 frimaire an III, actes du colloque du bicentenaire*, Strasbourg, 1995.
- (65) Se référer à la mise au point historiographique et bibliographique induite par la mise au concours de l'agrégation d'histoire en 2016-2018 de la question de l'histoire des sciences.
- (66) Voir DE RENZI Silvia - "Woman and Medicine" dans ELMER Peter ed. *The Healing Arts, Health, Disease and Society in Europe 1500-1800*, Manchester-New York, MUP, 2004, p.196-227 et WIESNER M E - *Woman and Gender in Early Modern Europe*, Cambridge, CUP, 2000.
- (67) On entre ainsi de plein pied dans une "histoire sociale de la médecine", concept épistémologique établi par Olivier FAURE et tout particulièrement appliqué à notre question dans SAGE-PRANCHÈRE Nathalie - *L'école des sages-femmes, naissance d'un corps professionnel (1786-1917)*, Tours, PUF, 2017.

LE XVIIIÈME SIÈCLE, UN "ÂGE D'OR" DE L'OBSTÉTRIQUE À STRASBOURG

NOTE DE LA RÉDACTION

Nous renvoyons à Géraldine HETZEL, membre de notre Société, "Un échange scientifique autour de la formation des sages-femmes à Bourg-en-Bresse", *Histoire des sciences médicales*, 47, 2013, 251-261.

RÉSUMÉ

Tout au long du XVIIIème siècle, Strasbourg a joué un rôle majeur dans le domaine de l'obstétrique, de la gynécologie et de la maïeutique. En effet, c'est là que fut créée le 13 mars 1728 la première école d'accouchement au monde. Mais cette création, en marge du monde universitaire, dans le cadre de l'hôpital de la ville, s'inscrit dans le contexte particulier de l'assimilation de plus en plus forte de la Province d'Alsace au Royaume de France. Or, la présence française dans l'ancienne ville impériale qui a "capitulé" en 1681 passe tout particulièrement par l'armée, et notamment un hôpital militaire. C'est dans ce cadre inédit qu'est créée une seconde école d'accouchement en 1779. Dès lors, on assiste à un conflit larvé entre ces deux institutions, opposition qui relève autant du cadre administratif, religieux, scientifique que personnel.

SUMMARY

Throughout the 18th century, Strasbourg was a major place for gynecology, obstetrics and maieutics. Indeed, the first midwifery school of the world was founded in that city on the 13th of March 1728. The creation of this school, which wasn't part of the university but of the City Hospital, has to be put back in its particular context : the stronger and stronger assimilation of the Province of Alsace in the Kingdom of France. Besides, French domination of this previously German imperial city which "capitulated" in 1681 went through the army and particularly a military hospital. The second midwifery school was created in 1779 in this military hospital. From this point began a latent conflict between these two institutions in many fields : administration, religion, science and personalities.

